MODERNISEZ ENSEMBLE LES DÉCLARATIONS SOCIALES

Réseau N°84

Nouvelle feuille de route : **poursuivre notre chemin collectif**

La Une

Normaliser les données est un enjeu central pour la Déclaration Sociale Nominative. En effet, la généralisation désormais acquise tant dans le secteur privé que public pose de manière encore plus forte la nécessité de « garder le sens » de ce qu'est la DSN, si l'on veut éviter, à terme, de saper son fonctionnement. La DSN est un sous-produit de la paie, le modèle de normalisation qu'elle porte est donc celui de sa source. Portant à l'origine 200 données, le message mensuel contient désormais environ 500 rubriques, avec des typologies de valeur qui se sont considérablement étendues. Même si la législation de la paie évolue, le propre d'un modèle robuste est de pouvoir gérer les nouveautés en les « rapprochant » de ce qui existe déjà. Pour cela, tous les acteurs à l'origine de ces évolutions doivent connaitre le modèle de référence et ce sur quoi il est légitime de s'appuyer. C'est le « référentiel des données sociales », annoncé dès le lancement de la DSN, qu'il reste à faire vivre à haut niveau. C'est pourquoi la DSS souhaite relancer le comité de normalisation, dont la nécessité est plus qu'avérée, pour que ce système désormais très largement utilisé ne bascule pas dans un foisonnement non maîtrisé.

Élisabeth Humbert-Bottin
Directeur Général du GIP-MDS

Édito

L'année 2022 inaugure la nouvelle feuille de route, dans un contexte spécifique, avec notamment la nouvelle mandature présidentielle. Aussi, l'ambition du collectif est d'agir selon trois grands axes : réagir rapidement aux évolutions, garantir la complétude du périmètre tout en conservant la cohérence du dispositif, et assurer la consolidation technique du système. Pour le premier axe, les évolutions majeures portent, entre autres, sur l'unification du recouvrement, l'usage étendu des données DSN sur les prestations et la mise en place du Bonus-Malus. Sur le second point, il s'agira, notamment, de définir de nouveaux périmètres visant des populations actuellement absentes en DSN et de poursuivre les travaux de normalisation. Pour consolider le système, les actions porteront sur la sécurisation du fonctionnement technique de la DSN. Des projets majeurs sont aussi prévus pour le portail net-entreprises.fr : la création d'outils autour de la gestion des liens déclarants/déclarés, les premières mises à disposition d'indicateurs sociaux pour les entreprises, ou encore l'ajout de services accrochés... Autant d'exemples de chantiers qui occuperont le collectif tout au long de l'année.

Éric Hayat
Président du GIP-MDS

NET-ENTREPRISES·FR
GIP Modernisation des déclarations sociales

URSSAF - AGIRC-ARRCO - CNAV - CNAM - CNAF - PÔLE EMPLOI
UNÉDIC - MSA - UCF CIBTP - CS - CRPCEN - CTIP - FRANCE ASSUREURS
MUTUALITÉ FRANÇAISE - CRPNPAC - CPRPSNCF - CNIEG - CAMIEG - ENIM
CAVIMAC - CNBF - CDC - RAFP - IRCANTEC - CNRACL - CFDT - CPME
CGT - CGT-FO - CNOEC - FNSEA - MEDEF - NUMEUM - UNAPL - U2P

Feuille de route 2022-2025 : Les grands jalons pour le collectif

Des millions d'entreprises utilisent aujourd'hui net-entreprises.fr, c'est un succès ! Avec la généralisation de la DSN, désormais étendue à la Fonction publique, ce portail collectif confirme l'importance de notre patrimoine commun.

La période charnière qui s'annonce sera celle de la récolte des fruits de ce qui a été construit auparavant. Cela implique à la fois de s'assurer du bon fonctionnement de cette construction collective dans la durée et de poursuivre les actions de simplification pour les entreprises. La construction du plan d'action s'est appuyée sur des échanges multiples auprès de toutes les parties prenantes : ceux qui alimentent et ceux qui utilisent les données délivrées par cette collecte globale des données sociales. Les pistes sont vastes et variées, mais trois grands jalons semblent se dégager à l'issue des échanges tenus.

Une DSN toujours plus performante

Tout d'abord, il s'agit d'assurer la consolidation technique et fonctionnelle de la DSN. Le système technique a 10 ans, il doit évoluer pour garantir le maintien des performances, avec des exigences de sécurité toujours renforcées.

En parallèle, le champ fonctionnel doit être finalisé avec tous les éléments dont l'entrée en DSN est logique. Ensuite, il faut poursuivre les services rendus aux entreprises selon deux axes clés : la normalisation qui garantit que les systèmes restent gérables et les extensions de services en retour des DSN produites. Enfin, il s'agira d'élargir les usages de la DSN au profit de toutes les parties prenantes pour simplifier les démarches des assurés.

Le programme de travail sera affiné chaque année avec, comme ces 10 dernières années, la recherche du juste équilibre entre des ambitions fortes, un budget maîtrisé et un souhait toujours réaffirmé du GIP-MDS de répondre aux attentes légitimes de ses membres.

22 ans à travers une frise

L'histoire de Net-entreprises est retracée dans une frise installée dans les couloirs du GIP-MDS. Une version allégée, ici sans la mention des membres pour des raisons de lisibilité, **est partagée en bas des pages 2, 3, 4 et 5 de cette Lettre Réseau**. La frise sera disponible en ligne en version interactive.

NET-ENTREPRISES·FR
GIP Modernisation des déclarations sociales

Histoire d'une mutualisation

Lancement | **Construction**

2000
- Création du portail net-entreprises.fr
- Création du GIP-MDS
- Lancement du standard Interops A

Lancement de net-entreprises.fr

2001
- DADS, DUE, C3S
- Lancement du Centre d'appel et d'aide aux utilisateurs

2002 / 2003
- DUCS
- 1ers télérèglements

2004
- Passerelle impots.gouv
- DSIJ
- Nouveau portail

2005
- DADS-U

1,2 million de déclarations

2006
- Accélération sur l'EDI
- Passerelle CSOEC
- Net-intempéries BTP
- 5 déclarations MSA

C3S, la campagne est ouverte

La campagne déclarative de la Contribution Sociale des Sociétés a ouvert sur net-entreprises.fr le 7 mars et se terminera le 16 mai. La C3S participe au financement de l'assurance vieillesse des régimes sociaux des professions artisanales, industrielles et commerciales Elle ne concerne que les sociétés dont le chiffre d'affaires annuel hors taxe est au moins égal à 19 millions d'euros. Elle participe au financement de l'assurance vieillesse des régimes sociaux des professions artisanales, industrielles et commerciales.

Chiffres clés

27 682 513 DSN transmises en 2021

Une erreur récurrente détectée grâce à PIQ en 2021 : anomalie déclarative au niveau de la rémunération nette fiscale

Deux sujets les plus consultés sur Net-entreprises en 2021 : les régularisations et les apprentis

Un service de dépôt de fichier pour congé paternité

Depuis le 1er juillet 2021, le congé paternité est de 25 jours, contre 11 auparavant, et peut être fractionné. Dans ce cas, en plus de la DSIJ, un service de dépôt de fichier normalisé permet à l'employeur de transmettre les dates du congé fractionné à la CNAM. Pour les arrêts déclarés en DSN, les éléments étant présents, l'envoi de ce fichier ne sera pas nécessaire. Ce service est disponible sur net-entreprises.fr pour les déclarants habilités DSN ou DSIJ.

Nouveau dépliant

« Tout ce que permet la DSN » récapitule les bénéfices acquis grâce à la DSN depuis 10 ans.

Vous pouvez consulter cette publication dans la partie Presse et Publications sur net-entreprises.fr

Déploiement et normalisation | **Montée en charge et contrôle qualité**

2007
- DAT
- Attestation de salaire

2008 / 2009
- 23 déclarations en ligne
- Outil de contrôle DADS-U CTL
- Fin de l'étude du projet DSN
- Nouvelle version de net-entreprises.fr

2010
2 millions d'inscrits
18 millions de déclarations transmises
1 million de DADS-U

2011
- AT/MP
- Norme 4DS
- Base de connaissances
- Tables de nomenclatures

2012
- Loi de simplification des démarches administratives
- Passerelle jedeclare.com
- Généralisation norme N4DS
- Diagnostic égalité professionnelle
- Répertoire Commun des Déclarants
- dsn-info.fr

2013
- Démarrage DSN
- BPIJ
- Bilan identification des salariés

L'open data au service des politiques publiques

Les données collectées par le GIP-MDS offrent des usages de plus en plus larges, au service des sphères sociale et publique, grâce à deux outils majeurs : PIQ[1] et le RCD[2].

Parmi les projets développés récemment, l'un d'entre eux concerne la prime inflation. « *Grâce à PIQ, nous avons rapidement réalisé des rapports basés sur les versements employeurs et organismes, permettant ainsi le suivi du dispositif par la DSS* », détaille ainsi Arnaud Vasserot, Responsable du Service Projets Data au GIP-MDS. PIQ a également permis de suivre les entrées de la Fonction publique en DSN et de communiquer ces données à tous les acteurs du projet. Autant d'exemples de l'intérêt de cette solution, qui permet de mettre en place, rapidement et en fonction des demandes, des indicateurs de suivi pour les politiques publiques.

D'autres besoins ont été couverts par le RCD, dont la transmission de données d'effectifs à la DINUM[3], qui les redistribue à la DGEFP, aux DREETS[4], et à la DGT, selon leurs besoins (il s'agit des effectifs mensuels et annuels calculés par l'Urssaf et la MSA et collectés par le GIP-MDS). « *Ces données leur permettent de cibler des contrôles sur l'activité partielle, de mieux détecter des fraudes sur l'Index d'égalité professionnelle Femmes/Hommes, et d'alimenter le portail Fiche Commune Entreprise des agents en DREETS* », précise Nicolas Simon, Directeur Normalisation et Transformation Digitale au GIP-MDS.

[1] PIQ : Production d'Indicateurs Qualité
[2] RCD : Répertoire Commun des Déclarants

[3] Direction interministérielle du numérique
[4] Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

La mise en œuvre du bonus-malus

Dans le cadre de la réforme de l'assurance chômage, un bonus-malus va être instauré dès le mois d'août 2022.

L'objectif est d'inciter les employeurs à réduire leur usage des contrats courts en modulant annuellement, à la hausse (malus) ou à la baisse (bonus), leur taux de contribution d'assurance chômage. La mise en œuvre de la brique de calcul des taux a été déléguée au GIP-MDS par l'Urssaf Caisse Nationale. Ce composant s'appuie sur des applicatifs sous la responsabilité du GIP-MDS, ayant déjà fait leurs preuves (le RCD, MAD, Net-CRM, Agrégator…).

Le taux calculé sera communiqué par CRM aux déclarants et tiers-déclarants des entreprises éligibles au bonus-malus. Il sera également accessible pour les entreprises via leur compte cotisant. Suite au décret paru le 30 mars 2021, le premier calcul s'appuiera sur la période de juillet 2021 à juin 2022. Le taux modulé sera disponible fin août, pour une application au 1er septembre 2022.

Généralisation de la DSN et bouquet de services élargi

2014
- Outil de contrôle des numéros SIRET
- DSI en EDI
- Machine to Machine (API)
- Numéro dédié à la DSN

2015
- DUCS intégrée à la DSN
- Taux AT/ MP en DSN
- SEPA

2016
- 500 000 entreprises en DSN
- Centre d'appels DSN mutualisé
- Interops R, nouveau standard de sécurité

2017
- Généralisation de la DSN au privé
- 23 procédures remplacées
- Identité numérique net-entreprises (MAG)

2018
- DS PAMC
- Cotizen
- Préparation du démarrage en DSN de la Fonction publique
- Accès pour les salariés aux données DSN via le PNDS (mesdroitssociaux.gouv.fr)
- Services CRM : PAS, PASRAU, TOPAZe

Lancement des CRM normalisés

La normalisation des CRM (Comptes-Rendus Métier) poursuit son chemin, avec la mise en production des premiers CRM normalisés de transmission d'effectifs, en février 2022.

Ce CRM permet de transmettre aux établissements plusieurs types d'effectifs, calculés par l'Urssaf ou la MSA, afin qu'ils en disposent pour leurs démarches. En parallèle, un pilote est en cours pour la normalisation des CRM mutualisés Agirc-Arrco/Urssaf, liés au projet de transfert de recouvrement des cotisations Agirc-Arrco vers les Urssaf. « *Il est trop tôt pour avoir un retour d'expérience des éditeurs, mais les transmissions de CRM d'effectifs sont opérationnelles. Le pilote sur les CRM Agirc-Arrco/Urssaf nous permettra vraiment de suivre la montée en charge côté éditeurs et de nous assurer de leur bonne prise en compte du projet* », estime Julie Conti, Coordinatrice de la mission normalisation au GIP-MDS. D'autres travaux sont en cours pour 2023, notamment la création de CRM normalisés pour la CRPNPAC[1].

Un projet de CRM est aussi à l'ordre du jour pour traiter les écarts constatés sur les données identifiantes des individus : numéro de Sécurité sociale, nom de famille et date de naissance. La normalisation des CRM est portée par la norme NEOReS[2]. L'objectif est de faciliter le traitement des comptes-rendus par le logiciel de paie et d'améliorer la qualité des données en DSN.

Julie Conti

Coordinatrice de la mission normalisation GIP-MDS

[1] Caisse de Retraite du Personnel Navigant Professionnel de l'Aviation Civile.

[2] NEOReS : Norme d'Échanges Optimisée des Retours Sociaux.

Changements de nom

Trois de nos membres ont modifié leur nom.

FFA est devenu

FRANCE ASSUREURS
FAIRE AVANCER LA SOCIÉTÉ EN CONFIANCE

Syntec numérique est devenu

numeum

Le « Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables » a remplacé le « Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables »

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Conseil national

Industrialisation et extension des usages DSN

2019

Prélèvement à la source via DSN et PASRAU

- Inscription ciblée suivant le profil
- Premiers échanges avec la sphère emploi travail

2020

- Crise Covid : informations mutualisées et nouveaux services en urgence
- Retours des CRM industrialisés en API
- Hypervision (contrôle entre SI)
- DOETH en DSN, PASRAU étendu
- Notification électronique taux AT/MP
- Base de requêtage PIQ (analyse et amélioration qualité des déclarations)
- Nouvel affichage du site

2021

- Généralisation de la DSN à la Fonction publique (2020-2022)
- FCTU et fin AE
- Normalisation des comptes-rendus métiers - norme Neores
- Bonus-Malus

2,5 millions d'inscrits
45 procédures en une via la DSN
Plus de 40 millions de déclarations

La Fonction publique en DSN : défi relevé !

La DSN est généralisée à l'ensemble de la Fonction publique depuis janvier 2022. Plus de 95 % des employeurs publics sont désormais dans le dispositif. Bilan d'un succès.

La DSN couvre aujourd'hui 5,7 millions d'agents, contractuels inclus. « *Ce très bon chiffre récompense le travail de longue haleine mené de concert par le service Déploiement, les Comités Régionaux, l'ensemble des organismes et la DGAFP, pour accompagner les employeurs dans leur entrée en DSN, malgré la crise qui a beaucoup mobilisé la Fonction publique territoriale et hospitalière* », annonce Fleur Le Logeais, Directrice de l'Accompagnement et de la Qualité au GIP-MDS.

Cependant, près de 2450 employeurs manquent encore à l'appel. Il s'agit le plus souvent de petites structures isolées et sans logiciel de paye. « *Ces employeurs sont identifiés. L'Urssaf va leur adresser personnellement un questionnaire élaboré par les organismes , pour mieux comprendre leur situation et la raison de leur défaut d'entrée. En fonction de leurs réponses, nous mettrons en place un accompagnement adapté suivant la typologie des situations identifiées, pour qu'ils entrent en DSN en janvier 2023* », poursuit Guillaume Cosneau, Responsable du Service Déploiement, GIP-MDS.

Par ailleurs, les DSN reçues sont globalement de bonne qualité. La majorité des éditeurs étant présents dès 2020, ils ont pu roder leurs logiciels durant la phase Pilote mise en place pour la première vague, et également tout au long de l'année 2021, conduisant ainsi à une qualité déclarative tout à fait satisfaisante. En 2021, la plateforme de test a pleinement joué son rôle, en permettant à la CDC de faire des retours sur les difficultés puis de prévenir les éditeurs des corrections à effectuer dans les logiciels de paye. « *Nous allons continuer ce suivi rapproché sur la qualité des données tout au long de 2022, et renforcer certaines consignes au fil de l'eau auprès des éditeurs* », conclut Guillaume Cosneau.

Campagne DSN Fonction publique « Stop PASRAU »

Témoignages

Jérémy Lemort

Chef du bureau du recouvrement (5C), Sous-direction du financement de la Sécurité sociale

« Félicitations à tous les employeurs publics, désormais en DSN, et aux opérateurs qui les ont aidés à surmonter les difficultés techniques ou d'appropriation. Le taux de 95 % est un succès dû, en partie, au calendrier échelonné sur trois ans. La première vague, constituée des plus gros employeurs, a permis aux autres structures publiques et aux éditeurs de bénéficier de leur retour d'expérience. Nous restons toutefois vigilants vis-à-vis des retardataires, qui devront sans faute entrer en 2023. En effet, cette généralisation est un prérequis structurant pour d'autres réformes reposant sur la DSN. »

Marie-Clotilde Devries

DGAFP, bureau des Applications et Systèmes d'Information

« Merci aux 60 000 employeurs publics pour leur implication sur ce projet qui, au-delà de la prise en main de l'outil informatique, a demandé aux équipes RH une action importante pour fiabiliser les dossiers de leurs agents et instaurer de nouvelles modalités de travail au sein d'un processus déclaratif mensuel. Cette réussite est également due à l'ensemble des acteurs qui se sont coordonnés pour les accompagner : éditeurs de logiciels, centres de gestion, Urssaf, DGFiP, Caisse des Dépôts et GIP-MDS. »

Petit historique des normes

Auparavant, les formalités déclaratives s'effectuaient selon des périodicités différentes, et sous des formats multiples. L'arrivée de la DSN a permis une simplification des démarches. Son efficacité et sa robustesse reposent sur un travail constant de normalisation.

Différentes normes se sont succédées ces 20 dernières années, en lien avec les mesures gouvernementales de simplification administrative. La norme DADS-U en vigueur depuis 2006, a été remplacée en 2011 par la N4DS, une norme conçue pour pouvoir rassembler en un seul fichier toutes les données sociales à déclarer. « *En parallèle, le portail net-entreprises.fr, est devenu le point d'entrée unique rassemblant les déclarations obligatoires des organismes de protection sociale. Cette centralisation sur un portail commun a constitué une étape majeure vers la simplification* », précise Jony Da Silva, Responsable du service expertise au GIP-MDS. Toutefois, même si la mise en place de la norme N4DS a permis une réduction des charges administratives pesant sur les entreprises, il était possible d'aller encore plus loin dans le travail de norme afin de rationaliser les données sociales demandées aux employeurs.

La révolution DSN

En 2012, c'est la révolution ! La norme NEODeS est créée pour mettre en place la DSN. Basée sur la paie, la DSN remplace les anciennes procédures déclaratives et permet de transmettre en un flux unique, mensuel et dématérialisé, les données sociales issues de la paie.

(1) CDDSN : Comité directeur de la DSN
(2) SDDS : Association regroupant des éditeurs de logiciels
(3) GPEBE : Groupe Permanent d'Expression des Besoins des Entreprises

Aujourd'hui généralisée aux secteurs privé et public, le succès de la DSN repose sur un principe fondamental : la normalisation. « *Avec l'élargissement du périmètre DSN, le GIP-MDS reste vigilant pour garantir cette normalisation, en menant différentes actions pour sensibiliser toutes les parties prenantes* », indique Jony Da Silva. Parmi les travaux récents, la création de la norme NEOReS, pour aboutir à des CRM normalisés simplifiant l'intégration des retours des organismes dans les logiciels de paie.

Par ailleurs, une réflexion est en cours pour rétablir le Comité de normalisation des données sociales et de leurs échanges, une instance attachée à la normalisation et chargée d'établir un référentiel des données sociales. En attendant, le GIP-MDS utilise d'autres leviers, comme le CDDSN(1), la SDDS(2) ou le GPEBE(3) pour échanger sur les enjeux de normalisation avec les acteurs concernés, à savoir les organismes partenaires, les éditeurs et les entreprises.

Pour plus de contenus interactifs, visuels, et sonores...

... abonnez-vous à la lettre Réseau en digital en scannant le QR code.

https://bit.ly/abo_reseau_net-entreprises

Le plan d'activité 2022 des comités régionaux

Le plan d'activité annuel détermine l'ensemble des thématiques qui vont être abordées par les 22 comités régionaux lors de leurs différentes actions sur le terrain.

Depuis près de 5 ans, les comités régionaux ont concentré leurs activités essentiellement autour de l'accompagnement DSN, d'abord pour le régime général puis pour la Fonction publique. La généralisation étant désormais globalement accomplie, les comités régionaux repartent sur de nouvelles missions en 2022. « *Nous sommes toujours dans l'accompagnement et la pédagogie, cette année, nous couvrons de nouveau l'ensemble des sujets : aussi bien la DSN que les services accrochés sur net-entreprises.fr ou encore les usages de la dématérialisation* », précise Didier Kuhn, Responsable Animation Réseaux au GIP-MDS. Le cœur du plan d'action consiste toujours à organiser régulièrement, dans les territoires, des rencontres avec les entreprises, déclarants et experts-comptables, en webinaire ou en présentiel.

La qualité des données comme fil rouge

Trois grandes thématiques couvrent les actions des comités cette année : l'accompagnement des nouveaux utilisateurs (quel que soit leur régime), l'appropriation des nouveautés et des évolutions qu'elles soient réglementaires ou techniques (comme les services accrochés, par exemple), la fiabilisation et la qualité des données. « *De manière globale, toutes les actions des comités régionaux contribuent à faire de la pédagogie sur la qualité des données. Nous leur expliquons l'importance d'avoir une bonne information dès le départ, en faisant le lien avec la juste attribution des droits des assurés. Les déclarants sont très réceptifs car nous ajoutons du sens aux missions de chacun* », poursuit Didier Kuhn.

Le retour des C'Util

Par ailleurs, les clubs utilisateurs ou C'Util, à l'arrêt pour cause de pandémie, vont de nouveau se déployer dans chaque région. Ces clubs créent des moments de dialogues avec les utilisateurs, remettant ainsi l'humain au cœur de la relation. Au programme : meilleure appropriation du portail et de ses services, échange de bonnes pratiques entre utilisateurs, et remontées terrain pour co-construire des solutions au plus proche de leurs besoins. « *Les C'Util nous permettent d'avoir un panel d'utilisateurs dans chaque région, et de nous assurer que l'information sur l'ensemble des services proposés est bien connue dans les territoires* », conclut Fleur Le logeais Directrice de l'Accompagnement et de la Qualité au GIP-MDS.

À vos agendas !

Le 77ème Congrès des Experts-Comptables se tiendra à Paris du **28 au 30 septembre 2022** au Parc des Expositions Porte de Versailles.
Le thème de cette édition est « l'expert-comptable au cœur de la société ».
Net-entreprises sera présent sur le thème de « La DATA utile et responsable ».

Réseau est édité par net-entreprises.fr · GIP-MDS · Les Patios Saint-Jacques – 4-14, rue Ferrus, 75014 Paris · Directrice de la publication : Élisabeth Humbert-Bottin · Secrétaire de rédaction : Céline Daunay · Rédactrice : Charline Régnier · Photos : D.R. GIP-MDS · Dépôt légal : Mai 2022. N° ISSN : 2273-3663.

PEFC 10-31-1668 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org